



A.G.O. 2024

Procès-verbal de la 27^{ème} AGO statutaire du 29/03/24 à 17h15, tenue à Baden 56870

Sommaire :

Page 1 / 24	Ordre du jour de l'AGO
Page 2 / 24	Mot du Président
Pages 3 à 11 / 24	Activités 2023
Pages 12 à 18 / 24	Activités prévisionnelles 2024
Page 19 / 24	Tableau comptable & trésorerie détaillé 2023
Page 20 / 24	Compte-rendu financier détaillé 2023
Page 21 / 24	Prévisionnel financier détaillé 2024
Pages 22 à 23 / 24	Renouvellement CA et acte de candidature
Page 24 / 24	Tableau des élections par année

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

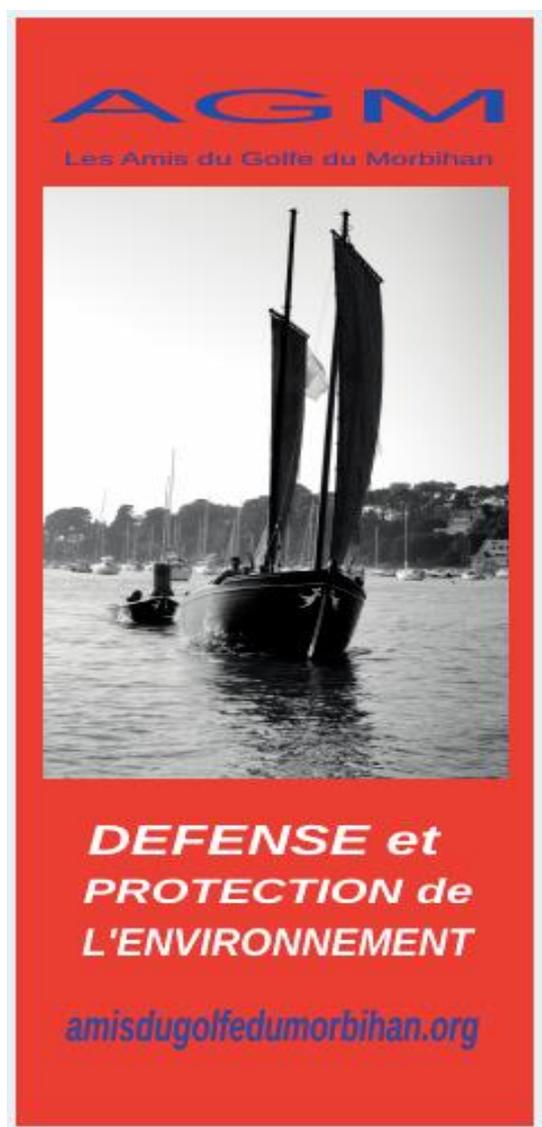
Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



A.G.O. 2024



OJ de la 27^{ème} AGO statutaire du
29/03/24 à 17h15

1. MOT DU PRÉSIDENT
2. ACTIVITÉ ANNÉE 2023
3. ACTIONS PRÉVISIONNELLES ANNÉE 2024
4. COMPTES ANNÉE 2023 :
TABLEAU COMPTABLE & TRÉSORERIE DÉTAILLÉ
COMPTE-RENDU FINANCIER DÉTAILLÉ
5. PRÉVISIONNEL FINANCIER DÉTAILLÉ 2024
6. RENOUVELLEMENT CA AGO 2024

Lieu de la tenue de l'AGO :

Salle Gilles Gahinet
Rue Gilles Gahinet
56870 BADEN

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



MOT DU PRESIDENT

En 2024, AGM organise de nouveau son AG à Baden. Il a été décidé d'en modifier la période pour faire coïncider date de clôture des comptes et année calendaire, comme vous en avez été informés par le courriel du CA le 22 février dernier.

Début 2023 est marqué par le [décès de Jean-Yves GUYOMAR](#) à 76 ans. Il fût pendant 8 années, président de l'association, fonction dans laquelle il n'a cessé d'agir pour la défense et la protection de l'environnement. Tous, nous avons souvenir qu'en 2017, il soumet la procédure Blair au vote de l'AG qui la valide. Il précise en septembre de la même année, dans les médias locaux :

« Le débat tournera donc sur la question : ruine ou pas ruine ? »

2023 verra les rapporteurs publics donner, selon la formule consacrée, un « avis indépendant » qui conclut à l'aspect non ruiné de 3 murs détruits et envahis par la nature.

2023 toujours, AGM continue sa « mue » et se rapproche encore d'autres associations environnementales ou autres activités pour une mise en commun des compétences respectives créant ainsi un front collectif comme dans le dossier dit « Les hydroliennes du Golfe ». AGM a continué de s'investir dans le PNR (Parc Naturel Régional) et, de nouveau, vient d'être validée pour siéger au Conseil des Associations du Parc.

L'étude d'un règlement intérieur est confirmée. Sa création, prévue aux statuts, a été votée par le CA. Il va permettre de clarifier et de mieux détailler les tâches de chacune des fonctions du bureau. La liste des tâches, des documents à émettre, des moyens logiciels et autres applications de gestion sera intégrée au RI, qui en cas de renouvellement du titulaire d'un poste ou de son adjoint, facilitera le « passage de témoin » !

Dans un souci d'uniformité et de compatibilité, il sera bien défini les types d'outils numériques à utiliser et dont la liste sera votée par le CA. Sauf accord du CA, aucune autre application ne pourra se substituer à celles existantes.

Aider un membre du bureau peut s'avérer utile pour le bon fonctionnement de l'association. Cette recherche d'assistance ne pourra s'effectuer qu'à l'intérieur de l'association et présentée au CA.

Pour conclure, remerciements appuyés aux conseillers pour leur implication bénévole dans le sens exclusif du bien commun, qu'ils ont menée comme cela se conçoit dans une association.

Grand merci à nos fidèles adhérent.e.s dont la présence de quelques un.e.s au CA, est fortement encouragée et sollicitée.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervernir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



ACTIVITES 2023

Cela fait un peu plus d'une année que notre ancien président Jean-Yves Guyomar s'en est allé le 5 février 2023 à l'âge de 76 ans, après un combat sans failles contre une longue maladie.

En 2017, quand il demande à l'assemblée générale de valider le lancement d'une procédure juridique dans le dossier Blair, il précise dans le Télégramme de septembre 2017 :

« Le débat tournera donc sur la question : ruine ou pas ruine ? », dit encore Jean-Yves Guyomar qui prévient déjà que « les tribunaux seront peut-être conduits à trancher sur ce cas d'espèce ».

La cour d'appel de Nantes n'a pas voulu suivre la démonstration développée par nos Conseils sur la base des éléments transmis qui attestent de la nature avérée de ruine d'un bâtiment qui n'a jamais été une résidence mais une ruine située dans la bande des 100 mètres sur une zone Nds.

Début 2023, nous ambitionnions que le conseil d'état, saisi sur une question d'interprétation du droit, comprenne l'état réel de cette bâtisse délabrée, qui n'a jamais fait l'objet d'une quelconque imposition au titre d'une habitation déjà existante, donc ne pouvant être réhabilitable surtout à « l'identique.... ».

Mais apparemment, ce ne fût pas suffisant pour que les rapporteurs publics admettent l'état plus que ruiné de 3 murs sans huisseries, largement envahis par les arbres, les ronces et autres facéties de la nature, posés sur une zone protégée. La discussion entre droit loi littoral et droit à construire n'a-t-elle pas été esquivée ?

Dorénavant, a été érigée une bâtisse qui se dit d'allure bretonne mais dont la rumeur publique y trouverait malicieusement une certaine analogie avec une architecture, renommée certes, et connue sous le nom de haussmannienne. Quant au terme « à l'identique » contestée, sa signification a-t-elle été bien assimilée ? [Qu'en dit le Larousse](#) ! Nous en sommes loin !

Jean-Yves avait raison quand il posait la question déterminante : « ruine ou pas ruine ? »

Ce début d'année 2023 a démarré par une activité judiciaire plus intense que 2022.

Au cours des mois suivants, elle va s'accroître et demander beaucoup de temps, de déplacements, de réflexions, d'analyses de dossiers et d'échanges pour faire valoir le droit de l'environnement et de l'urbanisme.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



FEVRIER 2023

10/02/23, réunion de CA en présentiel

Cette réunion de CA a pour objet l'étude des 2 dossiers suivants :

1) Dossier Blair, suite au rejet de l'appel, action en conseil d'état ou non ? :

Le CA doit analyser le mail de Me Lefevre (Nantes) ainsi que l'avis de Me Dubreuil (Vannes) qui nous faisaient suivre le devis explicatif de son correspondant dans le cadre d'un possible recours au Conseil d'état ; le délai de décision étant au 10 mars.

2) Dossier Hydroliennes dans le Golfe du Morbihan :

Le recours en débat porte sur l'annulation du décret préfectoral autorisant d'une part, les travaux préparatoires tant sur mer que sur terre et d'autre part, l'immersion pour tests sur 3 années de 2 hydroliennes dans le Golfe du Morbihan entre la pointe de Monténo (commune d'Arzon) et l'Île Longue (commune de Larmor-Baden).

10 associations (environnement et autres) ont été sollicitées pour participer.

3) Décisions après échanges :

➤ BLAIR :

Suite aux échanges, interrogations, doutes, il a été décidé de repositionner une nouvelle réunion dans les 10 jours et de demander la présence de Me Dubreuil afin d'éclairer le conseil pour une prise de décision définitive, le 10 Mars étant la fin du délai pour se pourvoir en conseil d'état.

Cette nouvelle réunion est programmée le 26 février 2023

➤ HYDROLIENNES :

Un collectif associatif a été mis en place dès 2022 et s'est rencontré les 20/01/22, 16/03/22 et 12/07/22, sous le couvert du conseil des associations du PNR dont les requérants sont toutes membres.

Il a été question, au cours de ces rencontres, des aspects technique, administratif et juridique à valider à l'unanimité, notamment dans le cadre de l'enquête publique démarrant le 13 Juillet 2022 ; tout en rassemblant un panel élargi d'associations environnementales et autres du Morbihan.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



Conclusion :

Après débats et échanges, les conseillers présents ou représentés du CA dûment convoqués ont :

*Voté à l'unanimité **pour** le projet de procédure destinée à faire annuler le décret préfectoral autorisant d'une part les travaux préparatoires tant sur mer que sur terre et d'autre part l'immersion pendant 3 années de 2 hydroliennes dans le Golfe du Morbihan entre la pointe de Monténo (commune d'Arzon et l'Île Longue (commune de Larmor-Baden).*

Le CA autorise donc son Président en exercice ou son/ses représentants.s à prendre contact avec l'avocat de Vannes, Me Dubreuil, aux fins de mise en œuvre des modalités de la procédure dans le cadre de la lettre de mission du cabinet, validée par l'ensemble des associations participantes.

En outre, comme agissant de concert avec d'autres associations d'usagers du Golfe et/ou de défense et de protection de l'environnement, le Président est autorisé à signer tout document avec ces dernières après en avoir informé et fait validé par le CA tout accord uniquement dans le cadre de ce dossier Hydroliennes.

Le CA rappelle que le site internet AGM a largement écrit sur ce dossier.

Lien :

<https://amisdugolfedumorbihan.org/index.php/dossier-hydroliennes-golfe-du-morbihan/>

21/02/23, réunion de CA :

Réunion de CA programmée à l'issue de celle du 10 février sur le dossier Blair. Sur proposition de Pierre, la présence de notre avocat a été sollicitée afin d'éclaircir certains points.

Seul le dossier BLAIR sera évoqué avec Me Dubreuil.

Le principal de la discussion va porter sur une question fondamentale de droit qui n'a pas été tranchée par la Cour d'Appel :

Articulation entre la Loi Littoral, qui interdit toute construction dans la bande des 100 m, qui plus est lorsque nous sommes en présence d'un secteur Nds protégé notamment Natura 2000, et le droit à reconstruction à l'identique d'une bâtisse si elle présente un intérêt patrimonial, historique et architectural (*ce qui*

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



reste à prouver) quand bien même elle est indiquée comme ruine non soumise à l'impôt mais considérée être composée de « murs porteurs » avec un accès direct par route « existante » au travers de l'espace boisé classé (ce qui est largement contestable et contesté).

Enfin, sur le relationnel entre AGM et les conseils, le président précise que notre avocat s'est déjà exprimé par écrit lors de son envoi de l'arrêt début janvier porté à la connaissance du CA.

Il en fait lecture au cours de cette présente réunion.

Par ailleurs, suite aux 7 questions posées à Me Lefèvre lors de son entretien téléphonique du 21 février en fin d'apm, le président rappelle son compte-rendu par mail le même jour dont tous les membres du CA ont été destinataires.

Les réponses dont il est fait état vont rassurer ceux des conseillers qui auraient un doute sur l'organisation entre AGM et les différents conseils dans ce dossier au CE.

MARS 2023

16/03/2023 : réunion collectif d'associations du PNR en présentiel à Baden :

L'objet principal de cette rencontre était d'échanger avec notre conseil, Me Dubreuil, pressenti pour prendre en charge les procédures adaptées à la contestation de l'arrêté préfectoral.

Il s'agissait donc d'appréhender au mieux les éléments juridiques, financiers, organisationnels pour lancer une procédure auprès des juridictions compétentes.

En préambule, Me Dubreuil nous explique clairement le déroulé de la procédure qui se fera devant le Conseil d'État.

C'est au titre de l'article R.311-1-1 du code de justice administrative dont il résulte que « Le Conseil d'État est compétent pour connaître, en premier et dernier ressort, dans les conditions prévues par le présent code et par les articles 3 et 4 du décret n° 2016-9 du 8 janvier 2016 concernant les ouvrages de production et de transport d'énergie renouvelable en mer.

En conséquence la décision préfectorale que nous contestons entre parfaitement dans le cadre précité.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervénir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



Les adhérents AGM qui le souhaitent peuvent obtenir une copie du compte-rendu de cette réunion en adressant une demande à l'adresse mail suivante :

admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org

MAI - JUIN 2023

Dès mai 2023, le CA a émis l'idée d'un document de communication.

Le 13 juin le GT com' a lancé une étude de faisabilité pour créer un « flyer » de communication.

Une 2^{ème} réunion n'a pas permis de statuer sur un modèle précis.

Il a donc été validé de faire appel à quelqu'un de spécialisé et plus expérimenté en mise en page de documents de com' ; ce que les membres du GT ne sont pas.

Le président a proposé de refaire appel au créateur de notre logo. La personne du GT Com', en contact avec lui, a été chargée de lui demander.

Sans nouvelle, un autre membre du GT s'est proposé de trouver une solution B via un membre de sa famille qui est graphiste.

Plusieurs propositions en sont ressorties. Mais il n'a pas pu être tranché sur la version.

En conséquence, cela devra être repris en 2024.

10/06/2023, réunion de CA prévue le 3 juin et reportée au 10/06

Pour rappel, cette réunion de CA était principalement programmée pour organiser la tenue de l'assemblée générale 2023 statuant sur les comptes et les activités 2022.

Autres sujets débattus :

Point sur dossiers juridiques (Hydroliennes-Berder-Blair-Le Diben)

1. LE DIBEN :

À l'issue de la dernière audience au tribunal administratif de Rennes, le camping a été débouté et condamné au versement d'une somme de 2.500 euros répartie entre les 3 associations requérantes.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



2. HYDROLIENNES :

La procédure au conseil d'état diligentée par 7 associations (dont une en solo) est portée par Me Dubreuil du barreau de Vannes. L'acceptation du dossier est en cours d'instruction.

Pour info, la Société SABELLA (entreprise qui assure la fabrication de ce type de machines) semble en difficultés financières importantes et veut en appeler à l'état et à d'autres investisseurs pour pouvoir continuer son activité selon l'article à télécharger :

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/energies-marines/sabella-pionnier-de-lhydrolien-en-france-dans-une-situation-fragile-47069>

3. BERDER :

La commune de Larmor-Baden et Giboire ont fait appel des décisions relatives à l'annulation tant du PLU que du permis de construire accordé à Giboire.

Au sujet de la pêche et la contravention de grande voirie à l'encontre de Giboire, la cour d'appel de Nantes a mis en délibéré sa décision au 30 juin 2023 suite à la contestation du pétitionnaire associé à la mairie.

4. BLAIR :

Le dossier est en cours d'instructions auprès du conseil d'état comme prévu.
Nous sommes dans l'attente des résultats.

Point sur le dossier Mané Moustran :

Après derniers échanges du CA sur cette affaire de passages bloqués sur le sentier côtier au niveau de Mané Moustran pour atteindre notamment Port-Blanc dans un sens, il est décidé d'écrire au président de l'association gérante de la résidence fermée.

PLU :

Lancement étude PLU Baden par le GT PLU d'AGM, dont vous avez reçu les liens d'accès au dossier transmis par la mairie.

Selon la mairie l'enquête publique démarrerait à la fin des congés d'été, donnant largement le temps au GT d'émettre un avis.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



Les échanges ont notamment porté sur le règlement écrit, les possibilités prévues de changement de destination des zones, le projet de sentier côtier de 2004 !

Assemblée générale 2023 :

La date du vendredi 25 aout 2023 est arrêtée.

L'horaire retenu : 17/18h pour l'ag proprement dite – 18/19h pour l'intervention de Me Dubreuil qui a été contacté ; en attente de sa réponse.

Il a été admis que la date pourrait subir une modification en fonction des possibilités de l'avocat.

Le document proposé par Dominique sur le déroulé de l'AG sera pris comme base de présentation de la 1^{ère} partie.

Forum des associations 2023 :

Tous, nous ressentons tant le manque de documents à présenter aux visiteurs que d'une stratégie bien clairement définie à développer pour obtenir des adhésions.

Une réunion com' est donc organisée le 13 juin 2023 à 17h au domicile du président.

Il sera notamment question de la création d'un document type flyer sur 4 pages, développée ci-dessus.

AOUT 2023

Bien que réservée plusieurs semaines à l'avance, la salle Gahinet nous a été retirée par un mail du mois d'aout.

Aucune autre possibilité n'étant proposée par la commune de Baden, nous avons dû rechercher une salle dans une ville limitrophe ; si possible riveraine du Golfe.

Arradon ayant répondu positivement à notre demande l'AG est reportée au 8 septembre 2023 à 17h00, rue du Raquer.

SEPTEMBRE 2023

Le 2 septembre : forum des associations à Baden auquel nous avons participé.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



Du CA, nous étions 4 personnes présentes dont Marie-Odile, Marie-Lise et Dominique.

Nous avons pu rencontrer des personnes intéressantes dont plusieurs ont adhéré.
Le format horaire est peut-être à revoir par la municipalité.

Le 5 septembre sur proposition de Dominique Vitoux, le GT PLU se réunit afin de déterminer les éléments que déposeront les AGM à l'occasion de l'enquête publique.
Si le temps manque ou besoin de compléments de débat, une réunion complémentaire sera fixée avant la date de fin de l'enquête.

Le 8 septembre, nous tenons note AG malgré les soucis d'organisation rencontrés

Le 18 septembre, une réunion de CA générale est organisée ; son ordre du jour prévoit notamment de finaliser le dossier PLU dans sa forme.
Compte tenu d'une tranche horaire restreinte donnée par la mairie, il n'a pu être débattu que du PLU.

Une autre réunion est décidée pour le 24 octobre.

L'OJ reprendra les éléments inscrits à ceux des réunions de septembre qui n'ont pas été abordées pour les raisons évoquées ci-avant.

OCTOBRE 2023

24/10/2023 : Réunion de CA d'après AG.

Ce CA, tenu le 18/09 n'a pu traiter l'ensemble de l'OJ ; la partie PLU a pris tout le temps total d'occupation de la salle qui nous était autorisé, elle a donc été reportée ce 24/10.

L'ordre du jour :

- VALIDATION AG 2023 - DOSSIER AGRÉMENT
- GROUPE COM' : OPPORTUNITÉS D'UN PLAN POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES ?
- DÉBAT SUR DES ACTIONS COMMUNES À ENVISAGER AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS LOCALES SUITE À LA DERNIÈRE ENQUÊTE PUBLIQUE « MORT-NÉE » SUR LA CONCHYCULTURE.
- QUESTIONS DIVERSES

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



31/10/2023 : 2^{ème} réunion de CA d'après AG.

Ordre du jour :

- Poursuite du CA du 24/10/2023 : élection des membres du bureau :
 - o Les candidatures pour les postes de président et vice-président sont respectivement Patrick Ageron et Dominique Vitoux. Il est procédé à un vote à main levée :
 - o Président : P Ageron 9 voix sur 9
 - o Vice-président : D Vitoux 9 voix sur 9
 - o Les candidatures pour les postes de secrétaire et secrétaire-adjoint sont respectivement Marie-Odile Rambourg et Dominique Vitoux :
 - o Secrétaire : MO Rambourg 9 voix/9
 - o Secrétaire-adjoint : D Vitoux 9 voix/9
 - o Gaëlle Crequer, absente, a présenté sa candidature pour le poste de trésorier par JC ; elle est réélue à l'unanimité. Après discussion sur l'opportunité d'un poste de trésorier adjoint, comme le prévoit les statuts, il est décidé de ne pas le créer dans l'immédiat.

- Mise en place d'un règlement intérieur :
 - o Afin d'optimiser le fonctionnement du bureau, il apparaît nécessaire de disposer d'un règlement intérieur, indiquant notamment qu'un membre du bureau pourra se faire assister par un membre du CA.

 - o Une première ébauche sera rédigée par PA.

Validation du quitus moral sur les actions 2023

OUI

~~**NON**~~

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervernir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



ACTIONS PREVISIONNELLES 2024

Préalable

Comme en 2022, au cours des réunions de CA 2023, il a été largement question du futur qu'il soit organisationnel, administratif, comptable, gestion de trésorerie, numérique tout en soulignant l'aspect primordial de la transparence. La communication en étant le vecteur.

Règlement intérieur

En principe, une association n'a **pas l'obligation** d'avoir un règlement intérieur.

Mais, de manière générale, il est conseillé d'en établir un pour organiser le **fonctionnement quotidien** de l'association (*source* : [site gouvernemental](#)).

Comme indiqué aux pages précédentes, la création d'un règlement intérieur, prévue à l'article 17 des statuts, a été validée.

Il est en cours d'élaboration.

Il sera présenté aux adhérents au cours de l'AG 2025.

Pour qu'il soit juridiquement sans failles, nous allons utiliser les recommandations du [site général de l'administration française](#).

Les [conseils de la MAÏF](#), assureur AGM, seront pris en compte !

Les adhérents recevront des informations au fur et à mesure de l'avancée.

Communication et outils

Rappel : le GT com' a été relancé en mai/juin 2023.

✓ **Le flyer de communication :**

- Une étude sur la création d'un « flyer » de communication a été lancée lors de la 1^{ère} réunion.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



- À la 2^{ème} réunion, les délais pour finaliser un document viable se sont avérés trop courts pour être utilisé au forum des associations de BADEN.
- De plus les membres du CA n'ont pas l'expérience nécessaire pour mettre en page un documents de com'.
- Le président a donc proposé de refaire appel au créateur du nouveau logo. Le membre du GT Com' en contact avec lui a été pressenti pour le solliciter.
- Un autre membre du GT Com' a présenté plusieurs propositions d'un membre de sa famille dont le métier est graphiste.
- Le CA a étudié les études mais faute de temps, aucune décision n'a été prise.

Ce dossier va être repris en 2024 et doit impérativement être clos avant le forum de septembre ; c'est impératif d'aboutir dans les délais.

La ou le responsable du GT Com' mettra en place un planning d'actions à l'issue d'une réunion de CA qui devra se tenir au cours du 2ème trimestre 24.

Ceci étant, abordons les autres actions à l'ordre du jour de 2024.

2 groupes de travail existent déjà et ont bien démarré leurs travaux :

1. le groupe « PLU » piloté par GC,
2. le groupe « HYDROLIENNES dans le Golfe » géré par DV.

Actions à développer ou à améliorer et quels moyens/supports :

1) Supports de com' existants :

- ✓ Les mails via la base [Gmail](#) d'AGM.
- ✓ Une boîte aux lettres spécifique gestion administrative accolée au site internet [AGM](#) :
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org
- ✓ La plateforme sociale d'AGM sur [Facebook](#).

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervénir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



- ✓ Les newsletters toujours par le site internet via une appli spécifique liée au [CMS mis en place](#) (système de gestion de contenu) via l'hébergeur de sites [OVH](#) :
 - ✓ [WordPress](#) pour gérer la création d'articles, de pages, de rubriques, la mise à jour d'une bibliothèque de médias (photos-vidéos), de documents (Publisher, Word, Excel, pdf, InDesign, Illustrator), de sons (wave-mp4), etc.
- ✓ Les communiqués de presse si nécessaire.
- ✓ Les articles dans le magazine de la commune qui seront disponibles sur le site.
- ✓ La participation au forum des associations de Baden.
 - ✓ Comment pourrait-on de nouveau déployer une équipe dans d'autres communes ?
- ✓ Le rôle de « **sentinelle** » du littoral n'a pu être aussi développé que souhaité mais la période 2024/2025 est programmée pour que le processus s'intensifie notamment au niveau de la communication sur l'évolution du trait de côte.
- ✓ Il faudra se rapprocher de cette organisation officielle, source d'informations :

<https://observatoire-littoral-morbihan.fr/qui-sommes-nous/>

2) Quels groupes de travail ? :

Pour les années à venir, la création de groupes de travail sera à l'étude :

- Groupe Sentinelle étoffé.
- Groupe écritures articles et revue de presse.

Groupe Adhérents ont la parole.

- Groupe à la rencontre des citoyens : mise en place de séminaires, conférence, tables ronde sur des sujets uniques à chaque rencontre. Des sujets d'actualité, débats citoyens sur un texte de loi climat ou autres).

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.
Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Route de Kervénir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



- Groupe relations publiques administratives avec :
mairies,
GMVA (agglo de vannes),
DDTM (direction départementale des territoires et de la mer)
PNR.
- Groupe relations publiques avec les politiques locaux.

3) Quels dossiers à gérer en 2024 ? :

a) PLU

- Validation par Baden de son PLU qui a reçu l'aval du commissaire enquêteur avec quelques réserves.
- Déjà on entend que plusieurs points opposent partisans et détracteurs sur la conservation de la salle de sports actuelle, mais pourraient trouver consensus, [selon les dires du maire de Baden rapportés par la presse.](#)
- [Notre GT PLU sera à même de contrôler et vérifier ce qui a été au final voté par le conseil municipal.](#)

4) Dossiers juridiques :

a) BERDER/GIBOIRE/MAIRIE :

- ✓ **2 dossiers en cours : petite pêcheurie & permis de construire.**
 - Pour mutualiser les coûts, nous sommes 4 associations partenaires dans les recours : les ACR, AQVLB, La FAPEGM & AGM.
 - Dans ces 2 dossiers, le pétitionnaire et la mairie ont été condamnés, ils ont fait appel. Nous en sommes à l'échange de mémoires.
 - Les résultats sont attendus à cheval sur 2024 & 2025.
 - Cote part AGM : 972€ ttc pour le 1^{ER} (PP) & 648 € ttc pour le 2^{ème} (PC).

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



b) Hydroliennes :

- Le dossier Hydroliennes continue de faire l'objet de toute notre attention. Nous sommes 6 associations partenaires pour mutualisation des coûts.
- En attente du résultat de la procédure auprès du CE, dont on arrive au terme d'instructions et échanges de mémoires.
- À noter que la [société SABELLA de Quimper a été mise en liquidation judiciaire](#), rachetée en partie.
- [Quant à la société MHE \(création nouvelle entité entre Sabella et Morbihan énergie 56\)](#), elle est en redressement judiciaire !
 - Selon des informations récentes, en cours de vérification, elle serait prochainement liquidée.
- Résultat attendu avant fin 2024.
- Cote part financière AGM : 864€ ttc.

c) BLAIR :

- Nous avons énuméré plus haut, les raisons du rejet de l'étude de notre dossier par le conseil d'état.
- À noter que lors de la procédure en appel, la Cour a annulé le jugement du tribunal administratif.
- La condamnation à des frais versés au pétitionnaire et à la mairie est donc annulée. Ces frais de 1.000€, remboursables, sont en cours de réclamation par le cabinet d'avocats de Nantes.

5) Autres dossiers :

a) Forum des associations

- Nous participerons au prochain forum des associations de BADEN qui se tient en septembre 2024, et comme à l'accoutumée AGM a l'utilité de participants – prendre contact par mail :

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN



- **Écrire à notre vice-président : M. Dominique Vitoux [par mail](#)**

b) Gestion au quotidien

- La gestion au quotidien sera articulée à partir du règlement intérieur.
- Nous allons continuer à déployer un système de gestion plus simple, plus transparent, plus cohérent et plus sécurisé :
 1. des adhérents
 2. des adhésions
 3. comptable
 4. financière
 5. de trésorerie
 6. des régularisation des paiements.
- Quand bien même, selon les services d'état contactés, déposer comptes et autres rapports n'est pas obligatoire pour une association de notre catégorie (pas de subventions d'état), les statuts précisent de le faire.
- Aussi, il faut que ce soit le plus exhaustif et complet surtout que cette année nous demandons à renouveler l'agrément pour lequel, rappelons-le, Jean-Yves (ancien président) s'est battu.
- Les textes précisent qu'en gestion comptable, un prévisionnel de trésorerie est à produire.
- Dès octobre, un ordre du jour de CA a précisé les tenants et aboutissants de ce que l'on devait prendre en compte pour notamment le dossier d'agrément qui n'est qu'une synthèse sur 5 ans des documents d'AG.
- Nous sommes en phase 2 d'essais techniques de nouvelles applications à utiliser.
- Il demeure toujours des « bugs » obligeant à une rigueur de finalisation. Et surtout le temps nous a manqué pour avancer.

c) Participation à venir :

- L'agglomération lance la révision de plusieurs documents clés pour l'aménagement et le développement de son territoire, tels que le

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervénir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Énergie (SCOT-AEC).

- Les AGM seront vraisemblablement appelés à participer aux consultations et réunions de travail, comme pour la 1^{ère} version lors de la fusion entre GMVA, communautés de Rhuys et du pays de Grandchamp.
- [La population de GMVA est appelée à participer à une enquête en ligne.](#)
 - [Vous aussi, participez !](#)
- **C'est jusqu'au 30 mars 2024 !! Vous répondez simplement à 26 questions où plusieurs réponses sont proposées. Cela prend 15 minutes !**
- Nous suivons de près le dossier [« les pollutions du golfe »](#). Il est projeté des actions inter associatives dont une plainte contre X avec un partenariat associatif élargi, qui permet de disposer d'infos issues des enquêtes déjà menées depuis février.

Le soutien indéfectible de nos adhérent.e.s est primordial pour avancer.

Merci encore à toutes et tous de votre présence à nos côtés !

Validation du quitus moral sur les actions prévisionnelles 2024

OUI

~~**NON**~~

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



TABLEAU COMPTABLE & TRESORERIE DETAILLE 2023

<u>DEPENSES</u>	DT	<u>RECETTES</u>	CT
		Solde au 01/01/2023: Compte chèque. Livret bleu	210,87 € 15584,33 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT: 23/01. CH 4718954 BUR VALLEE 75,47€ 09/09. CB FRAIS AG 2023 : 47,34€	122,81 €	COTISATION CHEQUE : Célibataire NB X 10€ Couple : NB X15€	1347,00 €
SITE INTERNET Hébergement OVH (Remboursement à P.A. par virement 16,78 € & 78,53€	95,31 €	COTISATION VIREMENT : Couple 8 X 15€..... 120,00 € Célibataire 5 X 10€..... 50,00 € Cotis 2024 payée 12/23 par PA 17,00 €	187,00 €
FRAIS POSTAUX : 16/01.Ch 47189 55 : 27,84 € 06/09.Cb : 27,84 €	55,68 €	COTISATION ESPECES : Couple..... 0 X 15€ Célibataire..... 0 X 10€	0,00 €
ASSURANCES : RC MAIF	116,10 €	DONS DIVERS	67,00 €
FRAIS BANCAIRES Dont 44,45 € frais gestion de Cb	73,05 €	OPERATIONS DIVERSES : 4/10 Vrt CARPA (Le Diben. Larmor)	833,34 €
FRAIS DE PROCEDURES : BERDER (pêcherie/PC), Me Dubreuil : 08/02 CH N° 47189 56 236,25€ 16/03 CH N° 47189 59 324,00€ 16/03 CH N° 47189 60 78,25€ 25/05 CH N° 47189 62 236,25€ 28/06 CH N° 47189 64 349,08€ 26/12 CH N° 47189 67 257,14€ 26/12 CH N° 47189 68 432,00€ S/total 1 : 1912,97€ Hydroliennes, Me Dubreuil : 25/05 CH N° 47189 63 216,00€ BLAIR, CE, Me Prigent : 29/03 CH N° 47189 61 3360,00€ 27/09 CH N° 47189 565 1440,00€ S/total 2 : 5016,00€	6928,97 €	Intérêts livret bleu au 31/12/23	345,40 €
Cotisations ext./dons : 06/02 Ch n° 47189 57 Fapegm 20€ 23/02 Ch n° 47189 58 Ligue contre le cancer (JY Guyomar) 200,00 €	220,00 €	<i>Pour Mémoire: recettes totales 2023 :</i> 2779,74 €	
<i>Pour Mémoire : dépenses totales 2023 : 7611,92€</i>		////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
<i>Solde au 31/12/2023</i> <i>Compte chèque</i> <i>Livret bleu</i> TOTAL prélèvements sur Livret Bleu vers Compte chèque 5505,00 € : (15+300+3300+50+400+1440)	538,29 € 10424,73 €	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
<u>TOTAL Débit 2023:</u>	<u>18574,94 €</u>	<u>TOTAL Crédit 2023:</u>	<u>18574,94 €</u>

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le
20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



COMPTE-RENDU FINANCIER DETAILLE 2023

Compte rendu financier de l'Année 2023:

Au 1^{er} janvier 2023, la trésorerie s'élevait à 15.795,20 € (210,87€ Cpte/Chèques + Livret bleu 15584,33 € et à 10963,02 € (538,29 € Cpte/Chèques + Livret bleu 10424,73 €) au 31 Décembre 2023.

Les Recettes de l'année correspondent aux cotisations :

-COTISATIONS par CHEQUES:.....1347,00 €

-COTISATIONS par VIREMENTS:..... 202,00 €

-DONS DIVERS:..... 67,00 €

-1 REMBT.CARPA Dossier le Diben.....833,34 €

-Intérêts 2023 Livret Bleu.....345,40 €

Soit un Total de..... 2779,94 €

Le nombre d'adhérents ayant cotisés en 2023 est de 141, Le renouvellement des Adhérents s'est poursuivi en 2023 (18 nouveaux adhérents et 34 Démissions).

- Le fichier est mis à jour tous les ans et les Adhérents ne cotisant plus depuis 2 ans ainsi que les Démissionnaires, sont retirés du fichier.
- A savoir que la ligne : « Frais de procédures est en très forte augmentation: 6928,97 €, contre 2238,35 € en 2022...!
- Donc il a fallu déplacer 5505,00 € du Livret Bleu vers le Compte/Chèques pour honorer nos factures...

LE 15 MARS 2024

Pour Le Président:

Patrick RONCEN

Validation du quitus financier sur les actions 2023

OUI

NON

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervénir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



PREVISIONNEL FINANCIER DETAILLE 2024

AGM BUDGET PREVISIONNEL 2024

PREVISION DE DEPENSES

Frais de Fonctionnement.....	120€
Site Internet OVH.....	100€
Frais Postaux : <i>(de moins en moins de courriers papier)</i>	40€
Assurances : <i>(Responsabilité civile)</i>	120€
Frais Bancaires <i>(en diminution, après suppression de la CB Inutile : 2 opérations en 2023)</i>	50€
Cotisations extérieures.....	20€
Frais de Procédures <i>(ils sont en prévision de diminution)</i>	2.000€

S/TOTAL	2.450€

PREVISION DE RECETTES

Cotisations/dons : <i>(Si maintien ou sursaut d'adhésions)</i>	1.700€
Intérêts Livret Bleu.....	300€
Remboursement <i>(suite arrêt cour d'appel annulant le jugement du tribunal administratif. Dossier Blair)</i>	1.000€

S/TOTAL	3.000€

Validation du quitus financier sur le prévisionnel financier 2024

OUI

~~NON~~

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervernir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



RENOUVELLEMENT CA AG 2024

Acte de candidature (page1/2)

Selon les statuts article 11, les conseillers sont élus pour trois ans par l'assemblée générale et renouvelables par quart chaque année dans l'ordre d'ancienneté.

Les membres sortants sont rééligibles. Le tableau récapitulatif est joint au présent compte-rendu général année 2023.

Le renouvellement par quart sur 8 conseillers et par ordre d'ancienneté désigne 2 personnes, sortantes, à savoir :

Joël CREQUER
Patrick AGERON

Le tableau, ci-dessous, explicite année d'AG par année d'AG, le détail des nouveaux entrants, des sortants, des démissionnaires, des élus.

En ce qui concerne l'AG 2024 qui nous occupe, les personnes sortantes sont celles qui ont été reconduites en 2021 comme précisé sur le tableau ci-dessous.

[Toute adhérente et tout adhérent, dès lors que ses cotisations sont à jour, comme les statuts le prévoient, sont invité.e.s à participer comme conseiller du CA.](#)

Pour ce faire, elles et ils sont tout simplement prié.e.s de faire acte de candidature par mail à l'adresse suivante, au nom du président :

admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org

D'avance merci pour vos participation & engagement !.

Exemple de texte à reprendre :

Monsieur Le Président AGM,

Par le présent courriel, je fais acte de candidature pour intégrer le CA d'AGM comme conseiller et vous prie de l'accepter.

Fait le à Prénom/Nom :

Mail :

Signature

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



RENOUVELLEMENT CA AG 2024

Acte de candidature (page 2/2)

Pour rappel, le renouvellement par quart sur 8 conseillers et par ordre d'ancienneté désigne 2 personnes, sortantes, à savoir : **Joël CREQUER & Patrick AGERON**.

Joël Crequer ne renouvelle pas sa candidature et annonce démissionner de son poste de conseiller au CA.

Gaëlle Crequer précise également démissionner de ses fonctions de Trésorière et de son poste de conseillère au CA.

Patrick Ageron se représente

Candidatures CA et Groupes de travail, reçues au 28 mars 2024 :

Olivier Rosset

Sonia Abecassis

Isabelle Crénéguay

Validation du quitus renouvellement de CA & Groupes de travail 2024

OUI

~~NON~~

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>



TABLEAU ELECTIONS CONSEILLERS AGM

Baden, le 15/02/24

TABLEAU ELECTIONS CONSEILLERS AGM

Selon l'article 11 des statuts.

ANNEE AG ELECTIONS	CONSEILLERS SORTANTS Article 11 des statuts	CONSEILLERS REELIGIBLES	NOM CONSEILLERS DEMISSIONNAIRES	NOM DU NOUVEAU CANDIDAT CONSEILLER	NOM DES CONSEILLERS ELUS	ANNEE FUTUR RENOUVELLEMENT MANDAT	OBSERVATIONS
2016	Maurice Baslé, Marie-Lise Dufossez, André Morel	Maurice Baslé, Marie-Lise Dufossez, André			Maurice Baslé, Marie-Lise Dufossez, André Morel	2019	
2017	Maurice Cambourieux, JY Guyomard, Patrick Roncen	Maurice Cambourieux, JY Guyomard, Patrick Roncen.		G. Thouvenel, Gaëlle Crequer.	Maurice Cambourieux, JY Guyomard, Patrick Roncen.	2020	
2018	PSR, F. Lefevbre, PA	PSR, F. Lefevbre, PA.	Ph. Hommais	Joël Crequer .	PSR, F. Lefevbre, Joël Crequer, P. Ageron.	2021	
2019	M. Baslé, ML Dufossez, A. Morel	M. Baslé, ML Dufossez, A. Morel	JY Guyomard.	H. Allanic, M. Monserrat	M. Baslé, ML Dufossez, A. Morel, H. Allanic, M. Monserrat.	2022	G. Bardon décédé le 24/05/2019
2020	Maurice Cambourieux, Patrick Roncen. Gaëlle Crequer.	Maurice Cambourieux, Patrick Roncen, Gaëlle Crequer.	G. Thouvenel,		Maurice Cambourieux, Patrick Roncen, Gaëlle Crequer.	2023	TENUE AG IMPOSSIBLE CAUSE PANDEMIE COVID SUITE AVIS PREFECTURE. A revoir l'année suivante pour grouper avec AG 2021
2021	PSR, F. Lefevbre, PA, Joël Crequer	PSR, PA, Joël Crequer	F. Lefevbre, JC. Provost, M. Meyer, JL. Monsarrat, M. Morel	MO Rambourg, D. Vitoux	PSR, PA, Joël Crequer, MO Rambourg, D. Vitoux	2024	2 années d'AG (2020 & 2021) suite consignes préfecture données en 2020 et reformulées en 2021.
2022	M. Baslé, ML Dufossez, A. Morel, H. Allanic, M. Monserrat.	ML Dufossez	H. Allanic,		ML Dufossez	2025	Maurice Baslé décédé le 3/02/2020. JL. Monserrat, A. Morel démissionnaires en 2021
2023	Maurice Cambourieux, Patrick Roncen, Gaëlle Crequer.	Patrick Roncen, Gaëlle Crequer.	Maurice Cambourieux	R. Guillet	Patrick Roncen, R.Guillet, Gaëlle Crequer	2026	
2024	PA, Joël Crequer,	PA, Joël Crequer,	PSR en 2023			2027	PSR démission en 2023

L'association est administrée par un conseil d'administration de sept membres au moins, seize membres au plus, élus pour trois ans renouvelables par quart

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR.

Association agréé pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan

Route de Kervennir - 56870 BADEN - 06 67 11 19 51 - <https://www.amisdugolfedumorbihan.org>

admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org - <https://www.facebook.com/LES.AGM>